

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

66
56

Déclaration de Maladie : N° P19-0003156

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3128 Société : RAM

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HASNAGUI, FATIMA Date de naissance : 28.08.60

Adresse : 3, Rue Allal Ben Abdellah - SULTAN CO-SA

Tél. 066 846 9886 Total des frais engagés 250 - 3132,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr CHOUALI Abdelkhalak
Cardiologue
90, Rue Mustapha El Maâni
Casablanca
Tel. 0522 44 49 49 / 0522 44 35 59*

Date de consultation : 26.9.2019 Age : 53

Nom et prénom du malade : Hasnaguia Fatima Tel. : 0522 44 49 49

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Angiopathie coronarienne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Accident circulatoire

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : 

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
Dr CHOUALI Abdellah 50, Rue Mustapha El Maâni Casablanca 14 49 49/0522 44 35 39			2501	DR CHOUALI Abdellah Cordiologue so, Rue Mustapha El Maâni Casablanca 14 49 49/0522 44 35 39

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/07/18	3432,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'Oral.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATION CARDIO - VASCULAIRES

Dr. Abdelkhalek CHOULADI
CARDIOLOGUE

Spécialiste Maladies du Cœur et Vaisseaux
Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris
Diplôme de Cardiologie Adulte et Pédiatrique
Ex. Attaché des Hôpitaux de Paris
Diplômé d'Echographie - Doppler Cœur et Vaisseaux



الدكتور عبد الخالق شولادي
طبيب القلب

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين
الدورة الدموية وإرتفاع الضغط الدموي

خريج كلية الطب بباريس

الكشف بالأمواج مافوق الصوتية والصدى للقلب

Casablanca le :

26.07.2013 الدار البيضاء في

3m

au Hosptial Farid

(99,10 x 3) NORMAIS 11x 87,30
(139,20 x 3) Pulse 11x 417,60
(158,00 x 2) G.VEL 100,300 Mm 1, 316-
153,60 590,00
(205,00 x 2) CAPILLARS
528,00
(98 / x 3) g.b. 1000 84,0
(125,00 x 6) G.A. 1000 = ? 61 350,00
(98,30 x 4) Aholys 11x 393,20
(48,60 x 3) Lopex 10 81x x 2 111,80

sur rendez - vous بالمواعيد

50. زنقة مصطفى مطععاني (مقابل متجر الرياض) - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 44 49 49 / 05 22 44 35 39
50, Rue Mostapha El Mâani - (en face Centre Riad) - Casablanca - Tél. : 05 22 44 35 39 / 05 22 44 44 49

Dr CHOULADI Abdelkhalek
Cardiologue
Casablanca
Mostapha El Mâani
50
Tél. : 05 22 44 35 39

89,10

89,10

300 mg / 12,5 mg

ulés
orale

158,00

12,5 / 200

158,00

Bonjour,

le Médicament CO-JEPTRAN 300 mg / 12,5

éte en rupture de stock j'ai été
oblige de prendre 300 mg . 12,5

PPV
LOT
PER

139,20

PPV
LOT
PER

139,20

PPV
LOT
PER

139,20

MXGS059
6 118001 130030
CORALAN 5 mg - O
Boite de 28 comprimés
PPV 295,00 DH

P.V : 153,60 DH

RATOIRES SOTHEMA

Servier Maroc - Casablanca

6 118001 130030

CORALAN 5 mg - O
Boite de 28 comprimés
PPV 295,00 DH

Servier Maroc - Casablanca

MXGS050
6 118001 130047
CORALAN 5 mg - O
Boite de 56 comprimés
PPV 528,00 DH

Servier Maroc - Casablanca

185,00

125,00

125,00

125,00

125,00

125,00

125,00

28,00

28,00

28,00

98,30

98,30

98,30

37,60

37,60

LOT
PER

37,60

37,60